

Contexte de l'innovation

La commune du Chambon-Feugerolles (13 000 habitants) mène une politique active en faveur de l'accueil des personnes handicapées. Sept structures leurs sont dédiés.

Constatant que le handicap mental pose plus de difficultés d'acceptation, et qu'en conséquence les structures accueillant des infirmes moteurs cérébraux étaient souvent localisées à l'écart des centre-ville, la commune, en partenariat avec l'ADIMC Loire (Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux), a souhaité favoriser l'implantation d'une structure (« L'Olivier ») accueillant 44 adultes handicapés moteurs cérébraux au cœur de la ville, afin qu'ils puissent comme tous citoyens bénéficier des services de proximité ouverts à tous.

L'idée innovante

Concevoir le schéma d'accessibilité de la commune en utilisant comme point focal la résidence « L'Olivier » (foyers de vie, hébergement, d'accueil médicalisé des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Loire), et en y associant résidents, personnes porteuses d'autres handicaps (visuels, etc...), services techniques et élus de la commune.

L'objectif recherché

Démontrer que les déficients mentaux peuvent eux aussi contribuer à organiser l'espace urbain, les déplacements, le bâti et ont donc ainsi pleinement leur place au cœur de la cité.

La démarche mise en œuvre

La Commission, créée fin 2009, est composée de 19 membres répartis en 4 collèges : élus, usagers, associations, techniciens.

Un groupe de travail mixte de 6 à 8 personnes effectue les diagnostics de terrain.

La fréquence des diagnostics et rencontres est mensuelle ou bimestrielle.

Des itinéraires sont définis en commission. Ils ont comme point d'origine « L'Olivier », et desservent des équipements publics et privés. Une restitution des diagnostics est faite en commission qui organise la priorisation des points noirs à traiter et propose une planification des travaux.

Un bilan annuel des travaux de la commission est produit.

Deux résidents du foyer « L'Olivier » participent avec assiduité à ce travail de diagnostic. L'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI), l'association Transverse sont également très impliquées.

La commune, Saint-Etienne Métropole, le Conseil Général mais également Réseau Ferré de France ont participé aux travaux.

Le contenu de la réalisation

Fin 2011, 70% des diagnostics des espaces publics en périmètre prioritaire (centre-ville) depuis le foyer « L'Olivier » étaient réalisés.

En 2012, les diagnostics ont porté sur quatre groupes scolaires qui accueillent des enfants en situation de handicap et 90 commerces ont été visités.

Fin 2012, sur les 37 actions à réaliser prioritairement sur l'espace public, 28 l'étaient : aménagements de parvis, déplacements de mobilier urbain, adaptation de la signalétique, restructuration de carrefour, abaissements de bordures, etc.....

Une aide municipale a été instaurée, le 14 novembre 2012, pour faciliter l'adaptation des accès commerciaux aux handicaps : d'ores et déjà été sollicitée par trois commerçants. Ces visites sont aussi l'occasion d'échanges qui permettent de modifier la compréhension des différents handicaps tant par les techniciens municipaux que par les riverains et les commerçants.

Les moyens humains et financiers

Moyens humains : 1 technicien territorial (réfèrent accessibilité) et 8 bénévoles (groupe de travail)

Budget :

Investissement	2011	2012
Espace public	133 200 euros	28 362 euros
Bâti	18 500 euros	6 400 euros
Fonctionnement	40 000 euros	37 000 euros
TOTAL	191 700 euros	71 762 euros

Le bilan de la réalisation

Le travail réalisé permet de rendre progressivement la ville accessible à tous.

Ce travail partenarial bénéficie d'une forte implication des bénévoles et de la commune, qui a fait « bouger les lignes » des approches, des représentations et perceptions des handicaps.

Cela se traduit, par exemple, par :

- un travail avec le lycée professionnel de la mode sur le thème du handicap,

- l'adhésion des commerçants pour la mise en accessibilité de leurs commerces,

- la réorganisation et la mise aux normes de places de stationnement PMR,

- l'accord de RFF pour prendre en charge l'adaptation d'un passage piéton sur l'itinéraire entre arrêt de bus et ESAT du Bec, utilisé par 40 personnes porteuses de handicaps.

Les résidents du foyer « l'Olivier » sont régulièrement informés par leurs représentants des démarches entreprises.

Une réunion d'information est programmée pour leur présenter le rapport annuel dans les locaux de « l'Olivier ».

Cette initiative méthodologique a été présentée lors de l'élaboration du « guide pratique de recommandations en faveur de la prise en compte des handicaps dans l'aménagement des espaces publics et de la voirie » par la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole.

Annexe : bilan annuel des travaux de la commission
--